



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires d'Eure-et-Loir**

Chartres, le 28 août 2023

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

Arrêté portant prescriptions spécifiques et déclarant d'intérêt général au titre des articles L.211-7, L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement les travaux de reprise hydromorphologique de la rivière « La Blaise » sur la commune de Chérisy portés par le Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières

Contexte

Les projets de reprise hydromorphologique sur le cours d'eau « La Blaise » situés sur la commune de Chérisy sont portés par le Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières et s'inscrit dans le cadre des actions à mener afin d'assurer le retour au bon état écologique des masses d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau.

Les caractéristiques des travaux de restauration sont listés dans l'article 5 de l'arrêté soumis à consultation.

Déroulement de la consultation

La consultation du public a été menée en application de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement.

Elle s'est déroulée en ligne sur le site de la Préfecture d'Eure-et-Loir du 7 juillet au 21 juillet 2023 inclus.

Recueil des observations

Aucune observation n'a été transmise par courriel et par voie postale.

Conclusion

Le projet d'arrêté soumis à consultation est validé et est publié sur le site internet des services de l'État en Eure-et-Loir.